

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM CROIX DE VIE, 22 QUAI DE LA REPUBLIQUE 85800 ST GILLES CROIX DE VIE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 3 000 €.

Mme BARAULT Maëva, représentant de la société A FLEUR DE CIRE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 1 ALLEE DES TAILLIS 85220 LANDEVIEILLE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Mme BARAULT Maëva	300	3 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 18 septembre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Stella CHAUVET
CCP PRO AGRI

JST14

lu et approuvé

**CAISSE DE CREDIT MUTUEL
DE CROIX-DE-VIE**
Société Coopérative de Crédit à Capital
Variable et à Responsabilité Limitée
RCS LA ROCHE SUR YON D 786 : 50
Intermédiaire d'assurance affilié
La CFCMO n° ORIAS : 07 027 5
22, Quai de la République
85800 ST-GILLES-CROIX-DE-VIE
Tél. 02 51 55 37 20 - Fax

